



Phoenix Tesla 2

Titres Quanto Autocallable Phoenix avec Mémoire 5 ans et 14 jours en EUR sur Tesla, Inc.

Type de Produit : Produits de Rendement (Capital Non-Protégé)

Type de Document : Termsheet Indicative

Type d'EUSIPA / SSPA : Reverse Convertible avec Barrière (1230, Barrière Européenne, Autocallable, Coupon Mémoire)

Type d'Offre : Placement Privé Uniquement (Investisseurs non-US seulement)

Toutes les informations contenues dans ce document vous sont présentées à des fins de discussion uniquement et ne constituent qu'un résumé.

Il convient de se rapporter au Prospectus de Base (« Base Prospectus ») Series P en date du 12 janvier 2024, tel que complété jusqu'à la Date d'Émission (incluse) (le « Programme »), et les « Final Terms », qui ensemble regroupent les seules caractéristiques juridiquement contraignantes des instruments décrits dans ce document (les « Titres ») ainsi que d'autres informations et risques liés à l'émission des Titres. Le Programme peut être obtenu gratuitement auprès de l'Émetteur sur demande et est également disponible sur le site de la Bourse du Luxembourg à l'adresse <http://www.bourse.lu>. Avant d'investir dans les Titres vous devez lire les facteurs de risque décrits à la rubrique "Information sur les Risques" ci-dessous et dans le Programme. Les « Final Terms » peuvent décrire des facteurs de risque supplémentaires relatifs aux Titres.

A. DESCRIPTION DU PRODUIT

L'Investisseur prévoit une hausse quasi nulle ou modérée du Sous-Jacent. La Barrière devrait être en dessous du niveau auquel l'Investisseur s'attend à l'échéance du Titre.

Un Titre « autocallable » offre un rendement potentiel plus élevé que le rendement d'une obligation vanille aux caractéristiques équivalentes. Les intérêts dus sont déterminés par référence à la performance du Sous-Jacent et ne sont donc pas garantis.

Si à l'une des Dates d'Observation prédéfinies le Sous-Jacent cote au-dessus ou au niveau du Déclencheur, le Titre arrivera à échéance de manière anticipée et sera remboursé à un montant égal à la Valeur de Remboursement Anticipé correspondante multipliée par le Nominal.

En retour, l'Investisseur prend le risque dans le cas où le Sous-Jacent cote en-dessous de la Barrière à l'échéance, de supporter une perte par rapport au Prix d'Émission puisqu'il recevra une somme en cash inférieure au Nominal. Dans le cas contraire, l'Investisseur recevra le Nominal à échéance.

Retenue aux fins de l'impôt américain : les intérêts peuvent être soumis à une retenue à la source aux fins de l'impôt américain. Voir "Classification aux fins de l'impôt américain" ci-dessous.

DÉTAILS DU PRODUIT

Taille d'Émission	EUR 75'000'000
Identifiants du Titre	ISIN: FR1459AB2825, Valor: 129579096.
Nominal	EUR 1'000
Prix d'Émission	100%*
Montant Minimum d'Investissement/ Multiple d'Investissement Autorisé	EUR 1'000

DATES

Période de Souscription	15 avril 2024 – 31 juillet 2024
Date de Constataion Initiale	31 juillet 2024
Date d'Émission	15 avril 2024
Date de Constataion Finale	31 juillet 2029
Date de Remboursement	14 août 2029

*Le prix de souscription à chaque jour calendaire de la Période de Souscription sera de 100%

INFORMATIONS SUR LE SOUS-JACENT

Sous-Jacent	Devise	Prix de Référence (Initial)	Strike ¹	Niveau ¹	Barrière d'intérêts ¹	Barrière ¹
Bloomberg / Reuters / ISIN			100%	100%	80%	50%
Tesla, Inc.						
TSLA UW Equity / TSLA.OQ / US88160R1014	EUR	[TBD]	[TBD]	[TBD]	[TBD]	[TBD]

1 : Les valeurs sont exprimées en pourcentage du Prix de Référence (Initial), avec jusqu'à quatre chiffres après la virgule.

REMBOURSEMENT

Traduction à titre d'information uniquement

Sujet à un Remboursement Anticipé, chaque Titre confère à l'Investisseur le droit de recevoir les Intérêts aux Dates de Paiement d'Intérêts. En outre, à la Date de Remboursement, l'Investisseur recevra soit :

1 : **si le Prix de Référence (Final) est égal ou au-dessus de sa Barrière :**
100% du Nominal en cash ; ou

2 : **si le Prix de Référence (Final) est en dessous de sa Barrière :**
Le Nominal multiplié par le Prix de Référence (Final) et divisé par le Strike, payé en cash.

Remboursement Anticipé

Si à l'une des Dates d'Observation indiquées ci-dessous le Prix de Référence est égal ou supérieur au Déclencheur (en %) multiplié par le Prix de Référence (Initial), le Titre sera remboursé et l'Investisseur recevra à la Date de Remboursement Anticipé correspondante un montant égal à la Valeur de Remboursement Anticipé correspondante multipliée par le Nominal.

Dates d'Observation	Dates de Remboursement Anticipé	Valeur de Remboursement Anticipé
31 juillet 2025	14 août 2025	100%
31 octobre 2025	14 novembre 2025	100%
2 février 2026	16 février 2026	100%
30 avril 2026	15 mai 2026	100%
31 juillet 2026	14 août 2026	100%
2 novembre 2026	16 novembre 2026	100%
1 février 2027	15 février 2027	100%
30 avril 2027	14 mai 2027	100%
2 août 2027	16 août 2027	100%
1 novembre 2027	15 novembre 2027	100%
31 janvier 2028	14 février 2028	100%
2 mai 2028	16 mai 2028	100%
31 juillet 2028	14 août 2028	100%
31 octobre 2028	14 novembre 2028	100%
31 janvier 2029	14 février 2029	100%
30 avril 2029	15 mai 2029	100%
31 juillet 2029	14 août 2029	100%

Intérêt

Si à l'une des Dates d'Observation d'Intérêts indiquées ci-dessous le Prix de Référence est égal ou supérieur à sa Barrière d'Intérêt (en %) respective multiplié par le Prix de Référence (Initial), l'Investisseur recevra à la Date de Paiement d'Intérêt correspondante un montant égal au Taux d'Intérêt correspondante multiplié par le Nominal.

Dates d'Observation d'Intérêts	Dates de Paiement d'Intérêts	Taux d'Intérêt
31 octobre 2024	14 novembre 2024	2,25%
31 janvier 2025	14 février 2025	4,5% moins la somme des précédents paiements d'intérêts en %
30 avril 2025	15 mai 2025	6,75% moins la somme des précédents paiements d'intérêts en %
31 juillet 2025	14 août 2025	9% moins la somme des précédents paiements d'intérêts en %
31 octobre 2025	14 novembre 2025	11,25% moins la somme des précédents Paiements d'intérêts en %

11,25% moins la

02 février 2026	16 février 2026	13,5% moins la somme des précédents paiements d'intérêts en %
30 avril 2026	15 mai 2026	15,75% moins la somme des précédents paiements d'intérêts en %
31 juillet 2026	14 août 2026	18% moins la somme des précédents paiements d'intérêts en %
02 novembre 2026	16 novembre 2026	20,25% moins la somme des précédents paiements d'intérêts en %
01 février 2027	15 février 2027	22,5% moins la somme des précédents paiements d'intérêts en %
30 avril 2027	14 mai 2027	24,75% moins la somme des précédents paiements d'intérêts en %
02 août 2027	16 août 2027	27% moins la somme des précédents paiements d'intérêts en %
01 novembre 2027	15 novembre 2027	29,25% moins la somme des précédents paiements d'intérêts en %
31 janvier 2028	14 février 2028	31,5% moins la somme des précédents paiements d'intérêts en %
02 mai 2028	16 mai 2028	33,75% moins la somme des précédents paiements d'intérêts en %
31 juillet 2028	14 août 2028	36% moins la somme des précédents paiements d'intérêts en %
31 octobre 2028	14 novembre 2028	38,25% moins la somme des précédents paiements d'intérêts en %
31 janvier 2029	14 février 2029	40,5% moins la somme des précédents paiements d'intérêts en %
30 avril 2029	15 mai 2029	42,75% moins la somme des précédents paiements d'intérêts en %
31 juillet 2029	14 août 2029	45% moins la somme des précédents paiements d'intérêts en %

A la suite d'un Remboursement Anticipé, l'Investisseur recevra les Intérêts à la prochaine Date de Paiement d'Intérêts et plus aucun autre Intérêt ne sera payé.

Prix de Référence

Le prix de clôture officiel du Sous-Jacent à un Jour de Négociation tel que déterminé et publié par le Marché de Référence.

Prix de Référence (Initial)	Le Prix de Référence à la Date de Constatation Initiale.
Prix de Référence (Final)	Le Prix de Référence à la Date de Constatation Finale.
Jour de Négociation	Jour de cotation habituel où le Marché de Référence est ouvert à la négociation.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Émetteur	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd, Jersey, JE4 8PX. L'Émetteur n'est pas soumis à une supervision prudentielle.
Statut fiscal de l'Émetteur	Les Titres seront considérés comme ayant été émis par une société américaine aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu des États-Unis et seront assujettis aux règles de retenue d'impôts des États-Unis. Veuillez-vous référer au Programme pour plus d'informations.
Notation de l'Émetteur	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
Statut	Titres directs, non subordonnés, non conditionnels et non garantis de l'Émetteur.
Garant	The Goldman Sachs Group, Inc., Delaware, USA. Le Garant est une société de portefeuille bancaire et une société de portefeuille financière au sens du U.S. Bank Holding Company Act de 1956 qui est réglementée par la Réserve fédérale.
Notation du Garant	A2 (Moody's) / BBB+ (Standard & Poor's) / A (Fitch).
Garantie	Irrévocable et inconditionnelle ; la Garantie concerne les obligations de paiement de l'Émetteur découlant uniquement des Titres. Par conséquent, si le montant de ces obligations est réduit, le montant garanti le sera également.
Programme	Prospectus de Base (« Base Prospectus ») Series P en date du 12 janvier 2024, tel que complété le cas échéant.
Agent Placeur	Goldman Sachs International, ses succursales sous licence, et/ou Goldman Sachs Bank Europe SE, selon le cas.
Agent de Paiement	Citibank N.A. (Non-UK).
Agent de Calcul	Goldman Sachs International, Londres, GB.
Forme	Au nominatif.
Dépositaire	Citibank N.A. (Non-UK).
Règlement	Euroclear France S.A..
Droit Applicable / Juridiction	Droit français / Paris
Marché de Référence /	NASDAQ Global Select Market.
Sponsor de l'Indice	
Ajustement de la Date	<i>Roulement sur les Dates d'Observation</i> : la Date de Constatation Initiale, la Date de Constatation Finale et chaque Date d'Observation d'Intérêts / Date d'Observation / Date d'Observation du Prix de Référence (Initial) / Date d'Observation du Prix de Référence (Final) (si applicable) peuvent être ajustées en raison de la survenance d'un événement de perturbation ou si ce jour n'est pas un Jour de Négociation / Jour de Calcul de l'Indice (selon le cas). Si cet ajustement se produit, il peut y avoir un impact analogue sur la Date d'Émission, la Date de Remboursement ou sur la Date de Paiement d'Intérêts / Date de Remboursement Anticipé concernée (si applicable). En outre, chacune de ces dates est soumise à l'ajustement conformément à la convention du Jour Ouvré Suivant. De plus amples détails sont disponibles dans le Programme et les « Final Terms » applicables.
Jours Ouvrés	TARGET.
Cotation	Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (marché réglementé).
Marché Secondaire	L'Agent Placeur a l'intention de tenir un marché des Titres sur une base régulière dans des conditions de marché normales, mais l'Agent Placeur ne s'engage pas et n'est soumis à aucune obligation légale ou autre de tenir un marché des Titres. Les prix du Marché Secondaire des Titres sont cotés « dirty ». Le cours sera publié quotidiennement et tenu à la disposition du public en permanence sur Bloomberg, Reuters, SixTelekurs.
Commission de Distribution	Une commission de vente de 2% par an maximum sera payée par Goldman Sachs International ou une de ses sociétés affiliées (collectivement, « GS ») en rapport avec cette transaction. Merci de vous référer aux « Final Terms » pour plus de détails.

Valorisation	<p>L'Émetteur engagera une tierce partie indépendante (la « Tierce Partie ») pour qu'elle fournisse des valorisations bi-mensuelles ("Valorisations Indépendantes") directement à la partie qui les sollicite.</p> <p>La Tierce Partie, au moment du début de la Période de Souscription sera Refinitiv. Ni l'Émetteur ni ses affiliés ne peuvent aucunement être impliqués dans la fourniture ou le calcul des Valorisations Indépendantes et ni l'Émetteur ni ses affiliés ne peuvent d'aucune façon être liés à ces Valorisations Indépendantes. Ni l'Émetteur ni ses affiliés ne peuvent être tenus responsables, directement ou indirectement, des services fournis par une telle Tierce Partie, de leur précision ou de leur exhaustivité.</p>
Interdiction de Vente aux Investisseurs Non-Professionnels de l'Espace Économique Européen	Non applicable.
Interdiction de Vente aux Investisseurs Non-Professionnels du Royaume-Uni	Non applicable.
Interdiction d'Offre aux Clients Privés en Suisse Section 871(m)	Non applicable.
	L'Émetteur a déterminé que les Titres ne seront pas assujettis à une retenue conformément à la Section 871(m) de l'U.S. Internal Revenue Code.

B. PERSPECTIVES DE GAINS/PERTES

Effet de la performance du ou des Sous-Jacent(s) sur le montant du remboursement	<p>Performance positive : Si le Sous-Jacent réalise une performance positive, l'investisseur réalise un retour sur investissement positif.</p> <p>Performance quasi nulle voire légèrement négative : Si le Sous-Jacent réalise une performance quasi nulle voire légèrement négative, l'investisseur réalise un retour sur investissement positif.</p> <p>Performance négative significative : Si le Sous-Jacent réalise une performance négative et que la Barrière est atteinte, l'investisseur pourra perdre une partie ou l'intégralité de son investissement.</p> <p>Perte Maximale : Le montant minimum de remboursement du Titre est zéro dans le cas où le Sous-Jacent est à zéro à la Date de Constatation Finale.</p>
Gain Maximum à Échéance/ Perte Maximale à Échéance	<p>Gain Maximum : Le gain maximum de l'investisseur est limité à la somme des coupons plus la Valeur de Remboursement Anticipé la plus haute multipliée par le Nominal.</p> <p>Ce produit n'offre aucun remboursement minimum et vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.</p>
Risques spécifiques du Titre	<p>Ce produit est destiné à fournir un rendement maximal limité et une exposition limitée au sous-jacent, par conséquent votre rendement sera inférieur à celui d'un investissement direct dans le Sous-Jacent dans certaines circonstances.</p> <p>Ce produit peut être remboursé de façon anticipée. Si cela se produit et que vous souhaitez réinvestir, vous pouvez ne pas être en mesure d'atteindre un rendement potentiel similaire au rendement potentiel disponible pour ce produit.</p> <p>Si un marché secondaire est offert pour ce produit, la fourchette achat/vente sera sujette à changements et un tel prix est susceptible d'être affecté par des variations des facteurs, y compris (mais sans s'y limiter) le prix du Sous-Jacent, la volatilité du Sous-Jacent, les dividendes payables par le Sous-Jacent, les taux d'intérêts en vigueur, le temps qu'il reste jusqu'à l'échéance du produit et l'écart de crédit de l'Émetteur.</p>

C. RISQUES SIGNIFICATIFS POUR LES INVESTISSEURS

Ces informations sont également contenues dans la sous-section « Risques spécifiques du Titre » de la section « B. PERSPECTIVES DE GAINS/PERTES ».

INFORMATIONS SUR LES RISQUES

CES TITRES NE SONT PAS A CAPITAL PROTÉGÉ. IL EXISTE UN RISQUE DE PERTE INTEGRALE DE L'INVESTISSEMENT.

Risque de crédit : Les investisseurs dans les Titres seront exposés au risque de crédit de Goldman Sachs. Si l'Émetteur et/ou le Garant devient insolvable ou ne peut pas honorer les paiements liés aux Titres pour n'importe quelle autre raison, vous perdrez tout ou partie de votre investissement. Une détérioration de la qualité de crédit de Goldman Sachs réduirait probablement la valeur de marché des Titres et ainsi le prix qu'un investisseur peut recevoir pour les Titres en les vendant sur le marché.

Volatilité : Ces Titres sont des instruments volatiles. La volatilité fait référence au degré de variation imprévisible d'une certaine variable au cours du temps, dans le cas présent le prix, la performance ou le rendement d'un actif financier. La volatilité ne comprend pas la variation des prix ou le rendement des placements. Un instrument qui est volatile est susceptible de voir sa valeur augmenter ou diminuer plus souvent et/ou dans une plus grande mesure qu'un autre instrument qui n'est pas volatile.

Traduction à titre d'information uniquement

Levier : Ces Titres peuvent être sujets à un effet de levier. Quand un investissement est sujet à un effet de levier, l'exposition effective à l'actif ou au paiement de référence sous-jacent est amplifiée. L'effet de levier peut exposer les investisseurs à une augmentation des pertes lorsque la valeur du sous-jacent chute. L'effet de levier peut être incorporé dans des composants d'instruments financiers complexes de type dérivés.

Combinaison de plusieurs types d'investissement : Ces Titres peuvent avoir certaines ou toutes les caractéristiques des produits de dette et des instruments dérivés. Ces éléments peuvent interagir pour rendre plus probable une perte en capital de l'investissement initial, ou produire un rendement plus important.

Retour sur investissement : Le prix de ces Titres et les revenus générés, le cas échéant, peuvent connaître une hausse ou une baisse. Vous pouvez réaliser des pertes sur tout investissement réalisé et vous pouvez alors ne rien récupérer. Nous vous conseillons de lire le Programme et les « Final Terms » applicables pour connaître les termes et conditions définitifs ainsi que pour avoir une description des risques associés. Ces risques incluent, mais ne sont pas limités à, ce qui suit :

- Le prix de marché des Titres peut être influencé par de nombreux facteurs imprévisibles, y compris les conditions économiques, la solvabilité de GS, la valeur des sous-jacents et certaines mesures prises par GS (voir les **Conflits d'Intérêts** ci-dessous).
Par conséquent, si vous revendez vos Titres avant l'échéance, vous êtes susceptibles de recevoir un montant inférieur au prix d'émission des Titres.
- Dans le cas de Titres reposant sur un ou plusieurs indices ou d'autres actifs sous-jacents (collectivement, les « Sous-Jacents »), les variations du prix des Titres peuvent ne pas être corrélés aux variations de la valeur des Sous-Jacents ; toute baisse ou hausse de la valeur d'un Sous-jacent est susceptible d'être plus que compensée par les variations de la valeur des autres Sous-jacents.
- Le prix de ces Titres peut être affecté négativement par l'activité de négociation et les autres opérations de GS relatives aux Titres et/ou aux Sous-Jacents.
- Le prix de ces Titres pourrait être fortement influencé par les décisions que GS peut prendre de manière discrétionnaire de temps en temps en tant qu'agent de calcul et/ou promoteur de l'indice, le cas échéant.

Information Pertinente : GS peut, en vertu de son statut de souscripteur, de conseiller ou autre, posséder ou avoir accès à des informations relatives à ces Titres, et/ou aux Sous-Jacents et aux instruments dérivés y faisant référence (collectivement, les « Instruments Concernés »). GS ne sera pas tenu de vous divulguer de telles Informations Pertinentes.

Absence de Garantie par une Bourse ou de Propriété de Contrat : Ces Titres ne sont garantis par aucune bourse ni n'entraînent la propriété de quelque contrat à terme que ce soit.

Pas de Liquidité : Il peut n'y avoir aucun marché pour ces Titres. L'investisseur doit être prêt à les détenir jusqu'à leur Date de Remboursement. GS peut tenir un marché, mais n'est pas obligé de le faire. Si c'est le cas, il peut cesser de le faire à tout moment et sans notification.

Valorisation : En supposant qu'il n'y ait aucun changement des conditions du marché ou d'autres facteurs, la valeur de ces Titres à la Date d'Emission peut être très inférieure au prix d'exécution à la date de transaction. Si vous réduisez votre investissement de manière anticipée, vous pourriez recevoir moins que le prix de rachat convenu.

Écarts de Prix : Tout prix indiqué pour ces Titres par GS peut s'écarter de façon significative de (i) la valeur des Titres déterminée grâce aux modèles de valorisation de GS et (ii) tout prix indiqué par une tierce partie.

Devises : Les Titres libellés dans une devise étrangère sont soumis aux fluctuations des taux de change, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur la valeur ou le prix, ou sur le revenu tiré, de l'investissement.

La survenance d'un Événement Perturbateur des Devises peut entraîner un retard de paiement et / ou un paiement en USD : Si la devise concernée est soumise à la convertibilité, à la transférabilité, à la perturbation des marchés ou à d'autres conditions ayant une incidence sur sa disponibilité au moment du versement d'un paiement sur les Titres en raison de circonstances indépendantes de notre volonté, nous serons en droit d'effectuer le paiement en dollars américains, ou retarder le paiement.

Risques sur le marché secondaire : L'Agent Placeur a l'intention, dans des conditions normales de marché, de fournir des cours d'achat et vente pour ce Titre sur une base régulière. Toutefois, l'Agent Placeur ne prend aucun engagement ferme de fournir de la liquidité via les cours d'achat et vente de ce Titre, et n'assume aucune obligation légale de fournir de tels prix ou en rapport avec le niveau ou la détermination de ces prix. Les investisseurs potentiels ne devraient donc pas compter sur la faculté de vendre ce Titre à un moment précis ou à un prix spécifique.

Dans des situations spéciales de marché, lorsque l'Emetteur est totalement incapable de conclure des opérations de couverture, ou lorsque ces opérations sont très difficiles à conclure, l'écart entre les cours acheteur et vendeur peut être temporairement élargi, afin de limiter les risques économiques de l'Emetteur.

Retenue à la source liée au Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) : Les paiements réalisés dans le cadre des Titres peuvent être soumis à la retenue à la source de 30% prévue par FATCA. Si un paiement réalisé dans le cadre des Titres est soumis à une telle retenue à la source, aucun montant supplémentaire ne sera payé par l'Émetteur, et un détenteur de Titres recevra moins que le montant qu'il aurait autrement reçu. Vous devriez également consulter vos propres conseillers fiscaux concernant la loi américaine et d'autres directives officielles sur FATCA.

Classification aux Fins de l'Impôt Américain : Étant donné que le traitement fiscal américain des Titres (y compris les paiements de coupon sur les Titres, le cas échéant) est incertain, en l'absence de directives supplémentaires, nous avons l'intention de retenir pour tout paiement de coupon (y compris les paiements de coupon effectués à l'échéance) un taux de 30% ou un taux inférieur spécifié par une convention fiscale applicable avec les États-Unis en tant qu'« autre revenu » ou d'une disposition similaire. Nous ne verserons aucun montant supplémentaire pour cette retenue d'impôt. Vous devriez consulter votre propre conseiller fiscal concernant les conséquences fiscales américaines de l'achat, de la détention et de la cession des Titres.

Imposition : Ni l'Émetteur ni le Garant ne sera responsable ou autrement obligé de payer un quelconque impôt, droit, retenue ou autre paiement semblable présent ou futur qui pourrait naître du fait de la propriété, du transfert ou de l'exercice des Titres. Si une telle retenue ou déduction est exigée conformément à la loi, la retenue ou déduction appropriée sera faite et ni l'Émetteur ni le Garant n'aura l'obligation de payer un quelconque montant supplémentaire pour indemniser une telle retenue ou déduction.

Section 871(m) du U.S. Internal Revenue Code : Le département du Trésor américain a adopté des règles en vertu desquelles les montants versés ou réputés versés sur certains instruments financiers qui sont considérés comme similaires aux dividendes de source américaine pourraient être considérés, en tout ou en partie, en fonction des circonstances, comme un paiement « équivalent à un dividende » qui est assujéti à l'impôt à un taux de 30% (ou un taux inférieur en vertu d'un traité applicable). Nous avons déterminé que, à compter de la date d'émission des Titres, ceux-ci ne seront pas soumis à une retenue en vertu de ces règles. Cependant, dans certaines circonstances limitées il est possible pour les détenteurs étrangers aux États-Unis d'être assujéti à l'impôt en vertu de ces règles de par une combinaison de transactions considérées comme ayant été conclues en lien les unes avec les autres, même si aucune retenue à la source n'est nécessaire. Les détenteurs étrangers aux États-Unis devraient consulter leur conseiller fiscal au sujet de cette réglementation, des directives officielles ultérieures et concernant toute autre caractérisation alternative potentielle de leurs Titres pour les besoins de l'impôt sur le revenu fédéral américain.

AVERTISSEMENT

Conflit d'Intérêts : GS peut, de temps en temps, participer activement au marché en tant qu'acheteur ou vendeur des Instruments Concernés et à tout moment avoir des positions longues ou courtes, ou acheter et vendre des Instruments Concernés (à titre principal ou autrement) identiques ou liés à ceux mentionnés ici. Les activités de couverture et de négociation de GS portant sur les Titres sont susceptibles d'affecter la valeur d'autres Instruments Concernés et vice versa. GS peut être l'agent de calcul ou le promoteur des Sous-Jacents et en tant que tel peut prendre des décisions affectant la valeur des Titres.

Ce document n'est pas une offre : Cette « Termsheet » a été préparée uniquement à des fins de discussion. Ce n'est ni une offre d'achat portant sur les Titres décrits ici, ni une offre visant à conclure un quelconque accord. Ni GS, ni aucun de ses dirigeants ou de ses employés ne sollicite une quelconque action basée sur ce document. Les conditions générales finalisées sont soumises à des discussions et négociations supplémentaires, ainsi qu'à l'approbation interne du service juridique, du service de conformité et du service en charge du risque de crédit de GS.

Ce document n'est pas une déclaration : GS ne fait aucune déclaration quant à (a) la pertinence des Titres pour un investisseur en particulier (b) le traitement comptable approprié ou les possibles conséquences fiscales de l'investissement dans les Titres ou (c) la performance future des Titres soit en termes absolus soit par rapport à des investissements concurrents. Les variations de la solvabilité ou de la performance des Titres ou de tout Sous-Jacent peuvent affecter la valeur des Titres et pourrait aboutir à un remboursement ou à une valorisation des Titres à un prix nul.

Ce document n'est pas une description exhaustive : Cette « Termsheet » ne décrit pas de manière exhaustive les avantages et les risques des Titres et, si une transaction a lieu, elle sera remplacée par la documentation juridique finale.

Ce document n'est pas une recommandation : Ce document ne saurait être interprété comme une recommandation d'investissement, ou un conseil financier, stratégique, juridique, réglementaire, comptable ou fiscal. Il ne prend pas en compte les objectifs de placement, la situation financière ou les besoins spécifiques des clients individuels. Certaines opérations, y compris celles impliquant des contrats à terme, des options et des titres à rendement élevé, sont porteuses de risques substantiels et ne conviennent pas à tous les investisseurs. En conséquence, les clients doivent examiner si les Titres décrits ici conviennent à leurs situations particulières et devraient consulter leurs propres conseillers comptables, fiscaux, juridiques et conseillers en investissement avant d'investir. GS agit comme une contrepartie contractuelle indépendante et non comme un conseiller ou un fiduciaire. GS n'accepte pas la responsabilité de mettre à jour les opinions ou toute autre information contenue dans ce document.

Déclaration : Si cette « Termsheet » donne lieu à une transaction, vous acceptez de ne pas offrir, vendre ou livrer les Titres dans une quelconque juridiction, sauf dans des circonstances qui seront en conformité avec les lois applicables dans cette juridiction, et vous

Traduction à titre d'information uniquement

acceptez également d'assumer à vos propres frais toute mesure nécessaire afin de vous permettre l'achat et la revente des Titres. Les restrictions standard de vente de l'Espace Economique Européen et du Royaume-Uni s'appliquent.

Distribution : Ce document a été préparé pour le destinataire par la Securities Division de Goldman Sachs International (« GSI ») et n'est pas le produit du département de recherche. GSI est agréée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.

Ce document n'est pas un prospectus ni une publicité : Ce document n'est pas un prospectus ni une publicité : Ce document n'est pas, et ne doit en aucun cas être considéré comme (i) un prospectus conformément au Règlement Prospectus Européen (comme définit ci-dessous) ou au Règlement Prospectus Britannique (comme définit ci-dessous) ou selon l'article 35 FinSA, (ii) une publicité dans le cadre du Règlement Prospectus Européen ou du Règlement Prospectus Britannique ou (iii) une publicité en vertu de l'article 68 FinSA, sauf lorsque ce document est utilisé à des fins de marketing. Dans un tel cas, le prospectus FinSA et le document d'informations clés, lorsqu'ils existent, peuvent être téléchargés sur <http://www.goldmansachs.ch>.

Divulgarion d'information : Aucune partie de ce document ne peut être (i) copiée, photocopiée, ou reproduite sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit ou (ii) redistribuée sans le consentement préalable et écrit de GS. Cependant, GS convient que, sous réserve des lois applicables, les caractéristiques des Titres nécessaires afin de profiter d'avantages fiscaux sur les impôts fédéraux américains, peuvent être divulguées sans que GS n'impose de limitation d'aucune sorte.

Pas de dépôts bancaires : Les Titres ne sont pas des dépôts bancaires assurés ou garantis par la UK Financial Services Compensation Scheme, la Jersey Depositors Compensation Scheme, la United States Federal Deposit Insurance Corporation, le Deposit Insurance Fund ou toute autre agence gouvernementale ou fonds de protection des dépôts géré par des banques publiques, privées ou communautaires. Les Titres sont garantis par le Garant et la Garantie sera pari passu avec toutes les autres dettes non subordonnées et non garanties du Garant.

D. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

INFORMATIONS SUR L'OFFRE

Aucune action n'a été entreprise par GS afin de permettre une offre publique de ces Titres dans aucune juridiction.

Vous acceptez que : (i) vous n'offrirez pas, ni ne vendrez ou livrerez l'un des Titres décrits dans le présent document dans une quelconque juridiction, sauf en conformité avec toutes les lois applicables, et (ii) vous prendrez, à vos propres frais, toute mesure nécessaire pour vous permettre à l'achat et la revente des Titres.

Lorsque vous recevez une commission de vente de GS vous confirmez que ce paiement est conforme à toutes les lois applicables sur le territoire dans lequel vous distribuez le produit, y compris le cas échéant que ; (i) vous avez divulgué la nature et le montant du paiement dans la mesure où vous êtes tenu de le faire ; (ii) vous avez confirmé que la réception par vous d'un paiement de la part de GS n'est pas incompatible avec votre devoir d'agir dans les meilleurs intérêts de ceux envers qui vous êtes tenus d'un tel devoir ; et (iii) vous avez déterminé que le paiement est conçu pour améliorer la qualité du service à tout investisseur cherchant à investir dans les investissements prévus dans ce document.

RESTRICTIONS SUR LA VENTE

États-Unis : Pas de Ventes aux Ressortissants des Etats-Unis (United States Persons). Les Titres n'ont pas été enregistrés et ne seront pas enregistrés au titre de la loi de 1933 relative aux valeurs mobilières (U.S. Securities Act of 1933), telle qu'amendée (la « Loi ») et ne peuvent pas être offerts ni vendus aux Etats-Unis, ni à ou pour le compte ou au profit de tout ressortissant des Etats-Unis (US Person), tel que défini dans la Loi. En conséquence, vous déclarez que vous n'offrirez ni ne vendrez des Titres aux Etats-Unis ou à tout ressortissant des Etats-Unis.

Royaume-Uni : Ce document est rédigé à des fins informatives uniquement et ne constitue pas une offre ou une invitation à souscrire, acquérir ou disposer autrement de tout titre dans une quelconque juridiction. Ce document est uniquement adressé et destiné à des personnes hors du Royaume-Uni et à des personnes au Royaume-Uni qui ont une expérience professionnelle dans des domaines liés aux investissements en vertu de l'Article 19 du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« **Ordre** »), qui sont des personnes fortunées (high net worth persons) en vertu de l'Article 49 de l'Ordre ou d'autres personnes auxquelles il peut autrement légalement être communiqué (l'ensemble de ces personnes étant définies comme « Personnes Concernées »). Les autres personnes situées au Royaume-Uni ne doivent en aucune circonstance se fonder sur ou agir sur la base de ce document. Tout investissement ou activité d'investissement auquel ce document se rapporte est disponible uniquement pour les Personnes Concernées et sera conclu seulement avec les Personnes Concernées.

Si vous distribuez des « produits d'investissement de détail » (« retail investment products ») (tel que ce terme est défini dans le « Handbook » de la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority) de Goldman Sachs au Royaume-Uni et que vous êtes supposé recevoir une quelconque commission de la part de Goldman Sachs, vous devez vous engager et garantir à Goldman Sachs que vous ne transférez aucune partie de cette commission à une quelconque contrepartie qui pourrait conseiller aux investisseurs d'acheter un « produit d'investissement de détail » de Goldman Sachs.

Si vous êtes agréé et régulé par la Financial Conduct Authority ou si vous êtes agréé par la Prudential Regulation Authority et régulé par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority pour fournir des conseils d'investissement à des investisseurs particuliers au Royaume-Uni et que vous fournissez des conseils à des investisseurs particuliers en lien avec un produit d'investissement de détail de Goldman Sachs, vous vous engagez à n'exiger aucune commission ou rémunération de la part de Goldman Sachs et à refuser par ailleurs un tel paiement qui vous serait offert. Goldman Sachs ne doit sous aucune circonstance faciliter le paiement d'une commission de conseil pour le compte de clients particuliers au Royaume-Uni.

Suisse : Chaque personne procédant à une offre des Titres déclare et accepte qu'il n'a pas effectué et qu'il n'effectuera pas d'offre au public relative aux Titres en Suisse avant la publication d'un prospectus se rapportant aux Titres approuvé par un bureau suisse des prospectus (Swiss prospectus office), conformément aux dispositions de la Loi Fédérale sur les Services Financiers suisse (« LSFIn »). Chaque personne procédant à l'offre des Titres en Suisse pourra toutefois effectuer une offre au public en Suisse pour ces Titres, à la condition que cette offre relève en toutes circonstances des exemptions listées au paragraphe 1 de l'article 36 de la LSFIn et qu'une telle offre de Titres n'impose pas à l'Émetteur ou à tout autre offrant de publier un prospectus conformément à l'article 35 de la LSFIn. Ni l'Émetteur ni le Garant, le cas échéant, n'est autorisé à procéder à, ni n'autorise aucune offre relative aux Titres qui imposerait à l'Émetteur ou à tout autre offrant de publier un prospectus conformément à l'article 35 de la LSFIn pour une telle offre. Pour les besoins de ce paragraphe, l'expression « offre au public » renvoie respectivement aux définitions de l'article 3, points (g) et (h) de la LSFIn, telles que plus amplement détaillées dans l'Ordonnance sur les Services Financiers suisse.

Belgique : Il est de votre devoir de nous notifier rapidement et, dans tous les cas avant la date de transaction de ces Titres, si vous souhaitez ou si l'un de vos sous-distributeurs / agents distributeurs souhaite que ces Titres soient offerts, vendus ou livrés à une personne considérée comme consommateur au sens de l'article I.1.2 du Code de Droit Economique Belge, tel que modifié de temps en temps (c'est-à-dire toute personne physique dont les actes ne rentrent pas dans le champ de ses activités commerciales, industrielles, artisanales ou libérales) (un « consommateur Belge ») ou si vous êtes mis au courant à n'importe quel moment qu'un investisseur souhaite vendre ses Titres à un Consommateur Belge.

Si vous ne nous avez pas notifié conformément avant la date de transaction, les Titres ne pourront être offerts, vendus et/ou livrés ou détenus à aucun moment par un Consommateur Belge.

Distribution à d'autres pays de l'Espace Économique Européen (EEE) : S'agissant de chaque État membre de l'Espace Économique Européen, chaque acquéreur des Titres déclare et reconnaît qu'il n'a pas effectué et n'effectuera pas d'offre au public relative aux Titres dans cet État membre avant la publication d'un prospectus se rapportant aux Titres ayant été approuvé par l'autorité compétente de cet État membre ou, le cas échéant, approuvé dans un autre État membre et notifié à l'autorité compétente de l'État membre en question, conformément à l'article 23(1) du Règlement (UE) 2017/1129 (tel que modifié, le « Règlement Prospectus Européen »), mais qu'il pourra procéder à une offre publique des Titres dans cet État membre :

- destinée à toute personne morale qui est un investisseur qualifié, tel que défini dans la Règlement Prospectus Européen ;
- destinée à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés, tels que définis dans le Règlement Prospectus Européen) ;
- en toute autre circonstance, conformément à l'article 1(4) du Règlement Prospectus Européen,

à la condition qu'une telle offre de Titres n'impose pas à GS la publication d'un prospectus, conformément à l'article 3 du Règlement Prospectus Européen ou d'un supplément à un prospectus, conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus Européen.

Pour les besoins des paragraphes ci-dessus, l'expression « offre au public de Titres » en lien avec tout Titre dans tout État membre signifie une communication sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les Titres à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou de souscrire les Titres.

Distribution au Royaume-Uni : S'agissant du Royaume-Uni, chaque acquéreur des Titres déclare et reconnaît qu'il n'a pas effectué et n'effectuera pas d'offre au public relative aux Titres au Royaume-Uni avant la publication d'un prospectus se rapportant aux Titres approuvé par la Financial Conduct Authority pour les besoins de la section 85 du Financial Services and Markets Act 2000 (la « FSMA »), mais qu'il pourra procéder à une offre publique des Titres au Royaume-Uni :

- destinée à toute personne morale qui est un investisseur qualifié, tel que ce terme est défini au sein du Règlement (UE) 2017/1129, en tant que ce texte fait partie intégrante du droit interne britannique en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018 et de la réglementation y afférente (le « Règlement Prospectus Britannique ») ;

Traduction à titre d'information uniquement

- destinée à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés, tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus Britannique) ;
 - en toute autre circonstance, conformément à la section 86 du FSMA,
- à la condition qu'une telle offre de Titres n'impose pas à GS la publication d'un prospectus, conformément à la section 85 du FSMA ou d'un supplément à un prospectus, conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus Britannique.

Pour les besoins des paragraphes ci-dessus, l'expression « offre au public de Titres » en rapport avec tout Titre au Royaume-Uni signifie une communication sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les Titres à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou souscrire les Titres.

Dans le cadre de sa distribution au Royaume-Uni et dans l'Espace Économique Européen, ce document a été émis et approuvé par Goldman Sachs International, qui est agréée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority ; ce document n'est ni un rapport de recherche ni un document produit par le département recherche de Goldman Sachs.